



GAL Ardèche³

Relevé de décisions du Comité de programmation (restreint) du 1^{er} juillet 2015 à 14h00 – Saint-Priest

Cette première réunion du Comité de programmation se déroule en présence des membres publics exclusivement, la sélection des membres privés n'étant pas encore effectuée à ce jour.

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Agnès HOCQUET, Franck JOUFFRE ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Edmond FARGIER, Pierre CHAPUIS, Yves RIEU, Pascal WALDSCHMIDT, Hervé OZIL ;
- Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux : Alain SALLIER, Jean-Claude PIZETTE, Emmanuelle RIOU ;
- Communautés de communes : Catherine FAURE, Jacky CHOSSON, Robert VIELFAURE.

Nombre de présents : 14

Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Marc CHAMPEL, Alain GIBERT ;
- Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux : Michel DELARBRE, Jacques MERCHAT.

Représentants invités et techniciens présents :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Pascale LIOUTIER ;
- Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux : Florence DODET.

La séance débute à 14h30 ; elle est présidée jusqu'à la désignation du Président du GAL par Lorraine CHENOT, en tant que Présidente de la structure porteuse du GAL.

1) Partage du calendrier et de l'avancement du conventionnement

Le calendrier prévisionnel présenté dans la note de séance est validé.

Les dates du 2nd semestre sont arrêtées comme suit :

Mois	Comité de programmation	GAL
Septembre	Jeudi 17 septembre à 20h30 (option sous réserve des réponses à l'appel à candidatures) Ce Comité de programmation ne concerne que le collège public et vise la sélection des membres	Jeudi 17 septembre de 18h30 à 20h30

	candidats au collège privée.	
Octobre	Lundi 5 octobre à 18h30 <i>Travail sur le règlement intérieur du GAL et du Comité de programmation</i>	
Novembre	Lundi 2 novembre à 18h00 <i>Présentation de la stratégie du GAL et travail sur les critères de sélection des projets</i>	
Décembre	Mercredi 9 décembre à 18h00 <i>Validation de la convention GAL/Parc/Région/ASP</i>	

NB :

- Les horaires des réunions à partir du mois d'octobre pourront être ajustés en fonction des contraintes des membres privés du Comité de programmation.
- Les lieux sont encore à définir.

2) Examen des réponses à l'appel à candidatures pour devenir membre du GAL

Les membres publics du Comité de programmation se félicitent du nombre de réponses reçues, de la dynamique que cela symbolise et du vivier que cela représente. Ils sont conscients qu'au sein du GAL les équilibres souhaités initialement ne sont pas atteints, d'où l'enjeu de les réaffirmer lors de la sélection des membres du collège privé du Comité de programmation.

Les membres publics du Comité de programmation sont conscients des enjeux en termes d'animation que la taille de ce GAL fait émerger ; il faudra donc inventer de nouveaux outils d'animation et de gestion dans la durée d'une démarche collective.

Après échanges sur l'opportunité de sélectionner ou non des membres, il est décidé d'accepter l'ensemble des candidatures, y compris les quelques candidatures arrivées après la date limite de dépôt fixée au 7 juin 2015.

3) Comité de programmation : désignation du Président et lancement de l'appel à candidatures pour les membres privés

Suite à la désignation des Communautés de communes au sein du Comité de programmation le 17 juin dernier, le collège public du Comité de programmation est validé comme suit :

Membres publics			
	Structures	Titulaires	Suppléants
1	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Lorraine CHENOT	Agnès HOCQUET
2		Marc CHAMPEL	Dominique ALLIX
3		Franck JOUFFRE	Alain GIBERT
4	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	Edmond FARGIER	Pierre CHAPUIS
5		Yves RIEU	Joël FOURNIER
6		Pascal WALDSCHMIDT	Hervé OZIL
7	Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux	Michel DELARBRE	Estelle ALONZO
8		Alain SALLIER	Jean-Claude PIZETTE

9		Emmanuelle RIOU	Jacques MERCHAT
10	Communautés de communes	Catherine FAURE <i>CDC Val'Eyrieux</i>	Jacky CHOSSON <i>CDC Pays de Lamastre</i>
11		Robert VIELFAURE <i>CDC Val de Ligne</i>	Jean-Paul ROUX <i>CDC Berg et Coiron</i>
Total : 11 sièges			

Pour finaliser la composition du Comité de programmation, il convient donc de procéder maintenant à deux nouvelles étapes :

Désignation du Président du GAL

Franck JOUFFRE est proposé par le Parc pour présider le GAL au titre de ses délégations au Parc.

Franck JOUFFRE fait acte de candidature, et la motive comme suit :

- Expérience de la présidence du GAL des Monts d'Ardèche pendant 1 an ;
- LEADER constitue un enjeu majeur pour le territoire ;
- LEADER est un programme original de par l'association des 3 structures qui en sont à l'origine ;
- Conscience de la responsabilité que cela engage et de la charge de travail concomitante ;
- Volonté de conduire une présidence collégiale :
 - avec des Vice-présidences, si possible à prendre dans le collège privé ;
 - travailler le plus possible en commissions et en ateliers, sur les grandes thématiques (quitte à en rajouter au fil de la programmation si besoin), en associant membres du CP et du GAL ;
- Vigilance sur la formation des membres du Comité de programmation : la clé du succès, ce sont des personnes qui maîtriseront la philosophie LEADER (visite des institutions européennes, ...) ;
- Enjeu sur les outils de communication dont va se doter le GAL.

Franck JOUFFRE est élu Président du GAL à l'unanimité. Il ne prend pas part au vote.

Franck JOUFFRE, à compter de 15h15 préside la séance.

Constitution du collège privé du Comité de programmation :

Le lancement de l'appel à candidatures pour devenir membre du collège privé du Comité de programmation est validé comme suit :

- **Envoi de l'appel à candidatures à tous les membres du GAL**
- **Calendrier :**
 - Lancement de l'appel à candidatures la semaine du 6 au 10 juillet 2015, en même temps que l'invitation au GAL constitutif
 - Date limite de dépôt des dossiers : 29 août 2015
 - Examen des candidatures : 17 septembre à 20h30
 - Réponse aux candidats retenus et non retenus : 2^{ème} quinzaine de septembre
- **Rappeler les 13 thématiques pressenties pour les 13 sièges ;**
- Les candidatures prendront la forme d'une **lettre d'engagement datée et signée** :
 - **Engagement à siéger dans la durée** (sur 7 ans, et régulièrement ; par exemple, le règlement intérieur du GAL pourra proposer qu'à partir de 3 absences, un membre puisse être remplacé)
 - **Engagement à œuvrer pour les fondamentaux LEADER (partenariat public-privé, innovation, coopération, démarche ascendante, ...)**

- **Engagement à contribuer à un programme de développement rural multi-thématique** (l'engagement d'un membre ne saurait se limiter à une seule thématique ; il œuvre pour l'ensemble de la stratégie du GAL, même si sa connaissance peut être limitée à un domaine en particulier)
 - **Engagement à œuvrer pour l'intérêt général du territoire LEADER** (soit non pas défendre des intérêts locaux ou particuliers)
 - **Engagement à faire connaître et valoriser le programme européen LEADER** (rôle de relais auprès des bénéficiaires potentiels et du grand public, rôle de relais au sein des instances dont le candidat est membre, rôle de sensibilisation sur l'Europe, partenaire du territoire)
 - **Engagement à se déplacer sur l'ensemble du territoire LEADER** (l'absence éventuelle de mobilité des membres ne doit pas être un frein pour la réussite du programme ; pour autant, le GAL veillera à changer les lieux des réunions, à utiliser des outils à distance et à faciliter le co-voiturage pour que la taille du territoire ne soit pas un frein)
 - **Engagement à faire part au GAL de toute modification qui pourrait impacter sa présence au Comité de programmation** (déménagement, ...)
 - **Champ libre d'expression**
- **Critères de sélection :**
 - Equilibre hommes/femmes
 - Equilibre jeunes/moins jeunes
 - Diversité des thématiques couvertes, eu égard à la stratégie du GAL
 - Répartition équilibrée sur le territoire du GAL

Afin de permettre la sélection, la localisation des membres candidats sera présentée sur une carte.

- Appréciation de la capacité à s'engager sur la durée
- Renouvellement des membres par rapport aux anciens GAL (environ 2/3 de nouveaux membres)
- Réalité/efficacité du partenariat public-privé

4) Préparation du GAL constitutif de la rentrée

Objectifs :

- Acter symboliquement la création du GAL Ardèche³
- Faire travailler les membres sur le fonctionnement du GAL
- Favoriser l'interconnaissance entre les membres
- Partager l'état d'avancement du programme
- Donner à voir la stratégie LEADER de façon conviviale
- Réussir ce premier temps fort qui va donner le ton de la dynamique collective pour la suite

Méthode :

- Choisir un lieu adapté (taille et convivialité)
- Proposer des méthodes interactives permettant de faciliter l'interconnaissance et la production collective (règlement intérieur)
- Limiter la réunion à 2 heures
- Finir par un temps convivial

A décider :

- Date : 17 septembre 2015 à 18h30
- Lieu : à définir autour de Privas
- Contenu : proposition sur la base de ce qui précède

La séance est close à 16h15.